

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	20.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Assurances
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Initiative d'un canton
Date	01.01.1965 - 01.01.2022

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Porcellana, Diane
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Porcellana, Diane; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Assurances, Initiative d'un canton, 2015 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Assurances	1
Infrastructure et environnement	2
Protection de l'environnement	2
Dangers naturels	2

Abréviations

UREK-NR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
UREK-SR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
SIA Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein

CEATE-CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national

CEATE-CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Assurances

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 03.11.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le canton de Bâle-Campagne charge le Conseil fédéral de créer les **bases constitutionnelles pour implémenter une assurance tremblements de terre obligatoire à l'échelle nationale**. Le canton s'inscrit donc dans la lignée de plusieurs interventions parlementaires qui préconisaient l'instauration d'une assurance tremblements de terre comme la motion 11.3511 et l'initiative parlementaire 14.456. Pour être précis, le canton de Bâle-Campagne indique qu'étant donnée la densité des constructions, la prévalence des systèmes de communication et l'importance des transports, un tremblement de terre de forte magnitude aurait des conséquences désastreuses sur la société et l'économie helvétique. De son côté, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) propose à sa chambre de rejeter l'initiative. Elle rappelle que les différentes interventions parlementaires ont été rejetées et que le rapport 14.054 proposait de classer l'initiative 14.456. Si la chambre des cantons a refusé de classer l'objet, il est toujours en attente d'une décision du Conseil national. De plus, la CEATE-CE estime qu'une assurance tremblements de terre obligatoire relève de la compétence des cantons car des fortes différences de risques existent. De plus, la possibilité de s'assurer existe déjà. Elle relève de la responsabilité individuelle.¹

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 10.03.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre des cantons a finalement **refusé de donner suite à l'initiative cantonale**, par 25 voix contre 16 et 2 abstentions, sur **l'implémentation d'une assurance tremblements de terre obligatoire à l'échelle nationale**. Elle suit la recommandation de sa commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CE) de rejeter l'initiative par 11 voix contre 0 et 2 abstentions. Les arguments de la responsabilité individuelle et de la disparité des risques à l'échelle cantonale ont fait pencher la balance. L'initiative cantonale a été débattue en parallèle de la motion 20.4329 qui proposait une assurance similaire, mais avec un système d'engagements conditionnels.²

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 22.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) s'est penchée sur l'initiative cantonale de Bâle-Campagne qui demandait d'instaurer une **assurance suisse contre les tremblements de terre**. Si le risque réel d'une telle catastrophe n'a pas été remis en question, la CEATE-CN s'est divisée sur la réponse à apporter à ce risque. D'un côté, certains membres ont souligné la nécessité d'une solidarité nationale, malgré des risques géographiquement ciblés, pour répondre à l'ampleur des conséquences financières d'un tremblement de terre. D'un autre côté, d'autres parlementaires ont mis en exergue l'existence de solutions privées et l'absence d'une solution intercantonale, malgré de nombreuses tentatives. Au final, la CEATE-CN a proposé, par 24 voix et 1 abstention, le rejet de l'initiative cantonale. En parallèle, une majorité a préconisé l'adoption de la motion 20.4329 qui propose un système d'engagements conditionnels pour l'assurance contre les tremblements de terre. Au **Conseil national**, les députés et députées n'ont **pas donné suite à l'initiative cantonale**.³

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Dangers naturels

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 10.06.2015
DIANE PORCELLANA

En juin 2015, le canton de Bâle-Ville a déposé une initiative pour l'**introduction d'une assurance fédérale contre les séismes**. Pour ce faire, il propose d'ajouter une nouvelle compétence dans la Constitution fédérale. La Confédération légiférerait pour une couverture obligatoire contre les dégâts d'origine sismique. Elle fixerait les principes applicables à la protection de l'être humain et elle exercerait la haute surveillance de la prévention des séismes. Les cantons seraient chargés de la mise en œuvre des principes. Ils veilleraient au respect des normes parasismiques dans les nouvelles constructions sises sur leur territoire. Le canton de Bâle-Ville relève que malgré l'existence des normes SIA 260/261, il n'y a aucune obligation légale de les respecter. De plus, toujours selon lui, la police des constructions n'effectuerait aucun contrôle. En conséquence, un faible nombre de nouvelles constructions privées seraient correctement protégées face à ce danger naturel. C'est pourquoi, il lui semble nécessaire d'agir.⁴

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 15.12.2016
DIANE PORCELLANA

Lors de l'examen préalable, la CEATE-CE décidait par 8 voix contre 4 de ne pas donner suite à l'idée d'une **assurance contre le risque sismique**. Estimant qu'il serait difficile de trouver une majorité pour modifier la Constitution, la plupart des membres de la commission proposaient comme solution la création d'un concordat intercantonal. Une minorité souhaitait régler la question au niveau national. Par 23 voix contre 18 et 1 abstention, le Conseil des Etats a suivi l'avis de la majorité des membres de sa commission.

Ensuite, la CEATE-CN a également proposé de ne pas y donner suite par 13 voix contre 11. Rappelant que l'idée d'une assurance avait déjà été récemment étudiée, la majorité de la commission estimait que les assurances cantonales ou privées permettaient de couvrir ce risque. Une minorité de la commission plaidait pour une solution nationale. Le Conseil national n'a pas donné suite par 101 voix contre 81 et 5 absents. L'initiative cantonale a donc été **liquidée**.⁵

1) Communiqué de presse CEATE-CE du 04.11.2020; Rapport CEATE-CE du 03.11.2020

2) BO CE, 2021, pp.192 s.; Rapport CEATE-CE du 03.11.2020

3) BO CN, 2021, pp.1814 s.; Communiqué de presse CEATE-CN du 22.06.2021; Rapport CEATE-CN 21.06.2021

4) BaZ, 26.8.15

5) BO CE, 2016, p.725 ss; BO CN, 2016, p. 2277 ss; Communiqué de presse CEATE-CE; Communiqué de presse CEATE-CN; BaZ, 26.8.15; TZ, 21.10.16; SoZ, 6.11.16; TG, 16.12.16